

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le lundi 12 mai 2014, à 20 heures, à la maison de la Justice au 111, route des Pionniers à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

| | |
|----------------------------|--|
| Mme et MM. les conseillers | Etienne Beaumont Bernard Ayotte Benoit Voyer Réjeanne Julien Fernand Lirette |
|----------------------------|--|

EST ABSENT :

| | |
|------------------|-----------------|
| M. le conseiller | Guillaume Jobin |
|------------------|-----------------|

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, la directrice du Service d'urbanisme, Mme Célia Solinas, le directeur du Service des incendies, M. Jean-Claude Paquet, le trésorier, M. Nicolas Pépin, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Le maire fait la lecture du mot d'ouverture de la séance du conseil et souhaite la bienvenue à tous.

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Point d'information au sujet des inondations survenues les 15 et 16 avril 2014
- 1.3 Première période de questions (15 minutes)
- 1.4 Dépôt des mémoires et des requêtes par les citoyens
- 1.5 Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 14 et 28 avril 2014
- 1.6 Dépôt du bordereau de correspondance pour la période se terminant le 8 mai 2014
- 1.7 Adoption du Règlement 553-14 *Règlement modifiant le Règlement 538-14 Règlement décrétant une tarification pour l'année 2014*
- 1.8 Modification des échelles salariales des étudiants, des employés non-syndiqués et non-cadres et des professeurs
- 1.9 Rémunération du personnel d'encadrement ayant travaillé lors des inondations survenues les 15 et 16 avril 2014
- 1.10 Entérinement des factures d'achats de biens détruits lors des inondations
- 1.11 Autorisation en vue de la signature de la lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de Saint-Raymond (FISA)
- 1.12 Dépôt de la liste du personnel engagé par le directeur général au cours du mois de mai 2014

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses pour la période se terminant le 8 mai 2014
- 2.2 Dépôt du sommaire des indicateurs de gestion pour l'année 2013 par le trésorier

- 2.3 Dépôt de deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses (a. 105.4 LCV)
- 2.4 Refinancement du Règlement 22-96 (A) pour la somme de 31 834 \$ et autorisation pour la signature des billets

3. Sécurité publique

- 3.1. Dépôt et présentation du rapport d'interventions du Service des incendies du mois d'avril 2014
- 3.2. Autorisation en vue de la signature du protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf

4. Transport routier et hygiène du milieu

- 4.1 Compte rendu pour la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Dépôt et présentation du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 mai 2014
- 5.2 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs aux PIIA
- 5.3 Assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement 532-13 *Règlement modifiant la réglementation d'urbanisme afin de prévoir les conditions supplémentaires en vertu desquelles sera délivré le permis pour la construction de la phase 2 de la Résidence l'Estacade*
- 5.4 Adoption du Règlement 532-13
- 5.5 Adoption du Règlement 550-14 *Règlement modifiant le Règlement de zonage 51-97 (B) aux fins de permettre les activités de transformation du bois dans la zone CD 1 (secteur d'Usinage S.P. inc.)*
- 5.6 Assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement 551-14 *Règlement modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage 51-97 (B)*
- 5.7 Adoption du second projet de règlement 551-14
- 5.8 Autorisation en vue de la signature d'une entente avec la Corporation d'aménagement de la rivière Sainte-Anne (CAPSA) pour la mise en œuvre de la phase 4 du projet Opération Belles Rives
- 5.9 Adoption du premier projet de règlement 547-14 *Règlement modifiant le Règlement de zonage 51-97 (B) aux fins de modifier les usages autorisés dans la zone RI 1 (secteur sud du lac Sept-Îles) (point ajouté)*
- 5.10 Avis de motion du règlement 547-14 **(point ajouté)**
- 5.11 Reconduction du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme de Saint-Raymond (CCU) **(point ajouté)**

6. Loisirs et culture

- 6.1. Compte rendu pour le Service des loisirs et de la culture et information sur les événements culturels à venir

Période de questions.

ADMINISTRATION

14-05-138 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été soumis, en y apportant toutefois les ajouts suivants :

- ↳ Le point 5.9 *Adoption du premier projet de règlement 547-14 Règlement modifiant le Règlement de zonage 51-97 (B) aux fins de modifier les usages autorisés dans la zone RI 1 (secteur sud du lac Sept-Îles)* est ajouté.
- ↳ Le point 5.10 *Avis de motion du règlement 547-14* est ajouté.
- ↳ Le point 5.11 *Reconduction du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme de Saint-Raymond (CCU)* est ajouté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 1.2

Un point d'information est donné par le maire et le directeur général au sujet de l'inondation survenue au cours du mois d'avril dernier.

SUJET 1.3

Première période de questions (15 minutes).

- ↳ *M. Pierre Robitaille questionne le conseil au sujet de l'aide gouvernemental pour les sinistrés situés hors de la zone inondable.*
- ↳ *M. Denis Benoit demande si des suggestions ont déjà été faites dans le passé concernant l'emplacement de la caserne incendie.*

SUJET 1.4

Dépôt des mémoires et des requêtes par les citoyens.

- ↳ *Aucun mémoire ni requête n'a été déposé.*

14-05-139

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES LES 14 ET 28 AVRIL 2014

Attendu que chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux des séances tenues les 14 et 28 avril 2014, et ce, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu qu'à cet effet la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER
ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 avril 2014 et celui de la séance extraordinaire tenue le 28 avril 2014 soient adoptés tels qu'ils ont été déposés.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 1.6

Le bordereau de la correspondance pour la période se terminant le 8 mai 2014 est déposé et remis aux membres du conseil. Ce dernier est valable comme s'il était ici tout au long reproduit.

14-05-140

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 553-14 RÈGLEMENT MODIFIANT
LE RÈGLEMENT 538-14 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE
TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2014**

Attendu que le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 14 avril 2014, et qu'un avis de motion a alors été donné par Mme la conseillère Réjeanne Julien;

Attendu qu'une copie de ce règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER
FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :**

QUE le Règlement 553-14 *Règlement modifiant le Règlement 538-14 Règlement décrétant la tarification pour l'année 2014* soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

14-05-141

**MODIFICATION DES ÉCHELLES SALARIALES DES ÉTUDIANTS,
DES EMPLOYÉS NON-SYNDIQUÉS ET NON-CADRES ET
DES PROFESSEURS**

Attendu l'augmentation du salaire minimum au 1^{er} mai dernier;

Attendu qu'il y a lieu de modifier en conséquence les échelles salariales pour les étudiants, les employés non-syndiqués et non-cadres et les professeurs;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER
BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal accepte les modifications apportées aux échelles salariales jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Ces nouvelles échelles salariales abrogent et remplacent celles adoptées antérieurement.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

14-05-142

**RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL D'ENCADREMENT
AYANT TRAVAILLÉ LORS DES INONDATIONS SURVENUES
LES 15 ET 16 AVRIL 2014**

Attendu les inondations survenues sur le territoire de la ville de Saint-Raymond les 15 et 16 avril 2014;

Attendu que cet événement a commandé du travail supplémentaire pour le personnel d'encadrement;

Attendu que la Ville est admissible au Programme général d'aide financière et qu'elle présentera une réclamation en ce sens auprès du ministère de la Sécurité publique;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER
BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :**

QUE le personnel d'encadrement soit rémunéré pour le temps supplémentaire effectué au cours de la période s'échelonnant du 15 au 30 avril 2014 à la suite des inondations, le tout tel qu'apparaissant au tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

14-05-143

**ENTÉRINEMENT DES FACTURES D'ACHATS DE BIENS
DÉTRUITS LORS DES INONDATIONS**

Attendu que les inondations survenues les 15 et 16 avril dernier ont complètement détruit les bureaux aménagés au sous-sol de l'hôtel de ville causant ainsi des dommages irréparables au système téléphonique de la ville ainsi qu'aux équipements informatiques en place;

Attendu l'urgence de procéder au remplacement et à l'installation de ces équipements;

Attendu que le coût de ces dépenses dépasse le pouvoir de dépenser du personnel-cadre;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER
ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal entérine les factures suivantes :

- Informatique S. Lavoie (facture no 2849) pour le remplacement du système téléphonique au montant de 15 347,70 \$ plus les taxes applicables.
- Métafore (facture no 10065795) pour les commutateurs réseaux pour une somme totalisant 10 066 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

14-05-144

AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE SAINT-RAYMOND (FISA)

Attendu que M. Benoît Bélanger est titulaire d'un poste de journalier classe 3 au sein de la ville de Saint-Raymond;

Attendu que M. Bélanger a atteint le dernier échelon de la classe d'emploi qu'il occupe;

Attendu que pendant la période estivale, M. Bélanger a été affecté de manière sporadique au cours des 3 dernières années au poste de journalier-opérateur classe 5;

Attendu que le poste de journalier-opérateur classe 5 comporte 2 échelons supplémentaires;

Attendu que l'article 26.01 permet d'obtenir minimalement le taux de l'échelon immédiatement supérieur à son taux de salaire dans la classe affectée de manière temporaire;

Attendu que lors des 3 dernières années, lorsque M. Bélanger était affecté au poste de journalier-opérateur classe 5, il occupait l'échelon 6.

SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal reconnaît l'expérience acquise par M. Bélanger au cours des 3 dernières années à titre de journalier-opérateur, classe 5, et que lors des prochaines affectations au poste de journalier-opérateur, classe 5, M. Bélanger soit rémunéré pour les heures travaillées à ce poste selon l'échelon 7 de cette classe d'emploi.

QU'à cet effet, le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, la lettre d'entente 2014-03 avec le Syndicat des employés municipaux de Saint-Raymond (FISA) afin de reconnaître l'expérience

acquise par M. Bélanger au cours des 3 dernières années à titre de journalier-opérateur classe 5.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 1.12

Dépôt de la liste du personnel engagé par le directeur général au cours du mois de mai 2014.

TRÉSORERIE

14-05-145

BORDEREAU DES DÉPENSES POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 8 MAI 2014

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le bordereau des dépenses pour la période se terminant le 8 mai 2014 soit approuvé tel qu'il a été présenté et que le trésorier, M. Nicolas Pépin, procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de 1 130 486,47 \$.

↳ *M. le conseiller Benoit Voyer a déclaré son intérêt pécuniaire particulier dans l'entreprise Garage du coin inc. Aussi, il n'a pas participé aux délibérations ni tenté d'influencer le vote sur la question et il s'abstient donc de voter sur l'approbation du compte du mois d'avril présenté par Garage du coin inc.*

Adoptée à la majorité des membres présents.

SUJET 2.2

Le sommaire des indicateurs de gestion pour l'année 2013 est déposé par le trésorier, M. Nicolas Pépin. Celui-ci est disponible pour consultation sur le site Internet de la ville de Saint-Raymond à l'adresse www.villesaintraymond.com.

SUJET 2.3

Dépôt de deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses (a. 105.4 LCV).

14-05-146

REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT 22-96 (A) POUR LA SOMME DE 31 834 \$ ET AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DES BILLETS

Attendu que le Règlement 22-96 (A) doit être refinancé pour un montant de 31 834 \$ le 27 mai 2014;

Attendu que la Ville de Saint-Raymond se propose d'emprunter par billets un montant de 31 834 \$ en vertu du Règlement d'emprunt 22-96 (A);

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE l'offre faite par *CFE Desjardins région de Portneuf* soit acceptée pour l'emprunt de 31 834 \$ par billets en vertu du Règlement 22-96 (A) au taux variable plus 0,75 % pour chacune des 5 années.

Il est également résolu que :

- ↳ Le capital et les intérêts soient prélevés par virement automatisé à partir du compte numéro 20801 à la Caisse populaire de Saint-Raymond.
- ↳ Les billets soient datés du 27 mai 2014, signés par le maire et le trésorier et que les intérêts soient payables semi-annuellement;
- ↳ Les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

| | |
|---|------------|
| 1. 5 800 \$ | 27-05-2015 |
| 2. 6 100 \$ | 27-05-2016 |
| 3. 6 300 \$ | 27-05-2017 |
| 4. 6 600 \$ | 27-05-2018 |
| 5. 7 034 \$ | 27-05-2019 |
| Montant à refinancer après 5 ans : 0 \$ | |

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SUJET 3.1

Dépôt et présentation par M. le conseiller Benoit Voyer du rapport d'interventions du Service des incendies du mois d'avril 2014.

14-05-147

AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENCADRANT L'ENTRAIDE EN CAS D'INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE PORTNEUF

Attendu l'entente intervenue entre les municipalités de la MRC de Portneuf en vue d'établir un protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie ainsi que les modalités;

Attendu qu'en vertu de cette entente, et ce, sans compromettre la sécurité sur notre territoire, la Ville de Saint-Raymond mettra à la disposition des municipalités participantes, à leur demande, le personnel ainsi que l'équipement du Service des incendies;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière ou, en son absence, le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, le protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf.

Cette entente prévaudra jusqu'au 31 décembre 2015 et pourra être renouvelée par période successive d'une année.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

SUJET 4.1

M. le conseiller Bernard Ayotte donne un compte rendu pour la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

SUJET 5.1

Dépôt et présentation par M. le conseiller Bernard Ayotte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 mai 2014.

14-05-148

DEMANDES FAITES DANS LE CADRE DES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX PIIA

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE les demandes faites dans le cadre des règlements relatifs aux PIIA soient acceptées, le tout conformément à la

recommandation faite lors de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 mai 2014 :

LAC-SEPT-ÎLES

- ↳ **9026-4375 Québec inc.** : demande de permis soumise le 5 mai 2014 pour le déplacement du petit chalet et de la remise et pour la construction d'un abri à bateau temporaire sur la propriété sise au 3209, chemin du Lac-Sept-Îles.
- ↳ **Mme Marie Gagnon Légaré** : demande de permis soumise le 28 avril 2014 pour la construction d'un garage sur la propriété sise au 5265, chemin du Lac-Sept-Îles.
- ↳ **M. Michel Rhéaume** : demande de permis soumise le ou vers le 1^{er} mai 2014 pour l'installation d'un cabanon préfabriqué sur la propriété sise au 4983, chemin du Lac-Sept-Îles.
- ↳ **Mme Lucie Villeneuve et M. Gilles Linteau** : demande de permis soumise le 5 mai 2014 pour la construction d'un garage sur la propriété sise au 4943, chemin du Lac-Sept-Îles.

CENTRE-VILLE

- ↳ **M. Pierre Beaupré mandataire pour Mme Pauline Godin** : demande de permis de construction soumise le 29 avril 2014 pour le rétrécissement d'une fenêtre sur le bâtiment accessoire sur la propriété sise au 383 - 387, rue Saint-Joseph.
- ↳ **M. Mario Moisan** : demande de permis soumise le 2 mai 2014 pour l'enlèvement de la porte principale et le remplacement de la brique au rez-de-chaussée sur la propriété sise au 213, rue Saint-Joseph.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 5.3

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 532-13 RÈGLEMENT MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME AFIN DE PRÉVOIR LES CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES EN VERTU DESQUELLES SERA DÉLIVRÉ LE PERMIS POUR LA CONSTRUCTION DE LA PHASE 2 DE LA RÉSIDENCE L'ESTACADE

L'assemblée est présidée par M. le maire Daniel Dion.

Des explications sur les effets et les conséquences du projet de règlement 532-13 ont été données par la directrice du Service d'urbanisme, Mme Célia Solinas.

14-05-149

ADOPTION DU RÈGLEMENT 532-13

Attendu la tenue d'une assemblée publique de consultation;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE le Règlement 532-13 *Règlement modifiant la réglementation d'urbanisme afin de prévoir les conditions supplémentaires en vertu desquelles sera délivré le permis pour la construction de la phase 2 de la résidence l'Estacade* soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

14-05-150

ADOPTION DU RÈGLEMENT 550-14 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 51-97 (B) AUX FINS DE PERMETTRE LES ACTIVITÉS DE TRANSFORMATION DU BOIS DANS LA ZONE CD 1 (SECTEUR D'USINAGE S.P. INC.)

Attendu l'avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum portant sur le second projet de règlement 550-14;

Attendu qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le Règlement 550-14 *Règlement modifiant le Règlement de zonage 51-97 (B) aux fins de permettre les activités de transformation du bois dans la zone CD 1 (secteur d'Usinage S.P. inc.)* soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 5.6

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 551-14 RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 51-97 (B)

L'assemblée est présidée par M. le maire Daniel Dion.

Des explications sur les effets et les conséquences du projet de règlement 551-14 ont été données par la directrice du Service d'urbanisme, Mme Célia Solinas.

14-05-151

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 551-14

Attendu la tenue d'une assemblée publique de consultation;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :

QUE le second projet de règlement 551-14 *Règlement modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage 51-97 (B)* soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

14-05-152

AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE (CAPSA) POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA PHASE 4 DU PROJET OPÉRATION BELLES RIVES

Attendu l'adoption du Règlement 499-12 afin d'obliger les travaux de revégétalisation d'une partie de la bande riveraine des terrains situés au pourtour du lac Sept-Îles et du lac des Aulnaies, d'ici le 30 septembre 2014;

Attendu que dans le cadre de l'application de ce règlement, le conseil municipal a prévu une aide financière pour la confection de plans de réaménagement de la bande riveraine pour les propriétaires visés par l'application dudit règlement;

Attendu que dans ce contexte, la Ville de Saint-Raymond a négocié les termes d'une entente avec la CAPSA pour la mise en œuvre de la phase 4 du projet Opération Belles Rives;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, l'entente avec la CAPSA pour la confection de plans de réaménagement de la bande riveraine au lac Sept-Îles et au lac des Aulnaies dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 4 du projet Opération Belles Rives.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

14-05-153

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 547-14 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 51-97 (B) AUX FINS DE MODIFIER LES USAGES DANS LA ZONE RI 1 (SECTEUR SUD DU LAC-SEPT-ÎLES)

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le premier projet de règlement 547-14 *Règlement modifiant le Règlement de zonage 51-97 (B) aux fins de modifier les usages autorisés dans la zone RI 1 (secteur sud du lac Sept-Îles)* soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

14-05-154

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 547-14

M. le conseiller Bernard Ayotte donne un avis de motion qu'il ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement (547-14) modifiant le Règlement de zonage 51-97 (B).

12-05-155

RECONDUCTION DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE SAINT-RAYMOND (CCU)

Attendu que le mandat, d'une durée de 2 ans, des membres du comité consultatif d'urbanisme doit être renouvelé;

Attendu que ce mandat est renouvelable pour une même période conformément à l'article 6 b) du Règlement 06-95 *Constituant un comité consultatif d'urbanisme*;

Attendu que tous les membres en place ont été consultés et qu'ils souhaitent tous que leur mandat soit reconduit;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme de Saint-Raymond (CCU), composé de Mmes Élisabeth Génois, Sylvie A. Genois, Nathalie Renaud et MM. Bernard Ayotte, Guillaume Jobin, Antoine Lacoursière et Daniel Trudel, soit reconduit pour une période de 2 ans.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

LOISIRS ET CULTURE

SUJET 6.1

Mme la conseillère Réjeanne Julien donne un compte rendu pour le Service des loisirs et de la culture et M. le conseiller Etienne Beaumont informe la population sur les événements culturels à venir.

Période de questions.

- ↳ *M. Denis Benoit demande une autorisation spéciale afin de mettre de la pierre de Rivière-à-Pierre sur son terrain qui se mine d'année en année.*
- ↳ *M. Pierre Robitaille demande que les rives de la rivière soient nettoyées afin d'y enlever les arbres tombés lors des inondations.*

Petites annonces classées.

- ↳ *Prochaine séance du conseil, le lundi 9 juin 2014.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 21 h 09.

Chantal Plamondon
Greffière

Daniel Dion
Maire

PROJET